

Ateliers virtuels à la demande : foire aux questions

Présentation des ateliers virtuels à la demande

Les ateliers virtuels à la demande sont disponibles pour un seul ou plusieurs établissements et permettent d'organiser un apprentissage synchrone sur la plateforme en ligne Zoom, sans que la présence des participants soit nécessaire dans leur établissement.

Grâce à cette plateforme virtuelle, les participants accèdent au même contenu et réalisent les mêmes objectifs d'apprentissage que pour les ateliers en présentiel (traditionnels) à la demande. Ces ateliers se déroulent dans un format optimisé pour ce contexte virtuel, et ils sont dirigés par un animateur d'atelier de l'IB approuvé.

Comment effectuer une demande d'atelier virtuel ?

Vous pouvez envoyer une demande au moyen du portail spécialisé, accessible depuis Mon établissement sur [Mon IB](#).

Un atelier virtuel à la demande, qu'est-ce que c'est ? Et qu'est-ce que ce n'est pas ?

Les ateliers virtuels à la demande comprennent **12 heures** de formation réparties sur **2 jours consécutifs** et sont assortis d'un **travail d'apprentissage autonome complémentaire**.

Les participants ont accès à la plateforme Zoom pour toute la durée de l'atelier et se connectent depuis leur ordinateur personnel.

Un atelier virtuel n'est **pas** :

- un atelier en présentiel à la demande auquel certains participants se joignent virtuellement ;
- un atelier avec des participants regroupés dans une salle ou devant un écran et un animateur d'atelier présent virtuellement ;
- un atelier auquel les membres d'un établissement scolaire participent en présentiel tandis que les membres d'autres établissements participent virtuellement ;
- un atelier proposé en partie en présentiel et en partie en ligne.

Quelles sont les dates limites pour la demande ?

Les établissements doivent envoyer une demande d'organisation d'atelier virtuel au moyen du portail spécialisé huit semaines minimum avant la date souhaitée du début de l'atelier. Les demandes envoyées après ce délai pourront subir des retards ou être refusées.

Je suis inscrit(e) pour un atelier à la demande en présentiel ou en ligne, mais j'aimerais le suivre virtuellement. Quelles sont les options proposées ?

Si vous souhaitez changer le type d'atelier planifié et le suivre virtuellement, vous devez demander une annulation et reprogrammer votre événement. Veuillez contacter votre représentant de l'équipe du perfectionnement professionnel pour discuter des possibilités.

Quelles sont les exigences à respecter ?

Afin de satisfaire aux exigences, les participants doivent assister à l'ensemble des sessions de l'atelier, ce que les listes de présence envoyées à l'IB après l'événement permettront de confirmer.

Comment inscrire les participants ?

Vous recevrez un lien d'inscription une fois que l'IB aura traité votre demande.

Que faire si je dois modifier les informations sur un participant ?

Vous pouvez modifier ces informations dans notre système d'inscription. Des explications supplémentaires seront fournies dans votre courriel d'accusé de réception.

Nous conseillons vivement aux établissements et aux personnes chargées de l'inscription des participants de vérifier l'exactitude de toutes les informations avant la date limite. Si vous devez effectuer des changements après cette date, veuillez envoyer un courriel à votre interlocuteur principal au sein de l'équipe chargée du perfectionnement professionnel de l'IB.

Vérifiez soigneusement les informations suivantes : le titre de l'atelier, le nom du participant et son adresse électronique. Veuillez noter que les informations relatives à l'atelier seront envoyées par courriel aux coordonnateurs de l'établissement, aux participants ainsi qu'à l'animateur de l'atelier. Il est donc essentiel de fournir une adresse électronique exacte.

Que se passe-t-il si un problème technique survient pendant l'atelier ?

Les établissements scolaires doivent fournir une assistance informatique aux participants pendant toute la durée de l'atelier virtuel à la demande. L'IB et les animateurs d'atelier ne sont pas en mesure de fournir une assistance informatique. Par conséquent, nous vous recommandons de demander à un membre de votre personnel de se tenir prêt à intervenir en cas de problème. Veuillez consulter nos [conditions générales mondiales](#) pour en savoir plus.

Combien coûte un atelier ?

Veuillez consulter notre tableau récapitulatif [pour connaître les tarifs en vigueur des ateliers de perfectionnement professionnel](#) dans le monde.

Comment fonctionne la facturation ?

Vous recevrez une facture deux semaines après la fin de l'événement.

Informations complémentaires sur les ateliers virtuels

Pour obtenir des précisions sur les demandes d'ateliers virtuels, veuillez consulter la page suivante de notre site Web : <https://ibo.org/fr/professional-development/workshop-delivery-options/request-a-workshop/request-a-virtual-workshop/>.